

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 23 Février 2026

LISTE des DÉLIBÉRATIONS

Numéro	Désignation	Date visa Préfecture
1	<u>Finances Communales</u> : Approbation du Compte Financier Unique 2025	27/02/2026
2	<u>Finances Communales</u> : Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2025	27/02/2026
3	<u>Centre de Gestion 73</u> : Suppression d'un Poste d'Adjoint Territorial Principal de 1 ^{ère} Classe	24/02/2026
4	<u>Centre de Gestion 73</u> : Avenant N° 2 à la Convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL	24/02/2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-trois février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric JOGUET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 07
Présents : 06
Votants : 05

Membres présents :

Mesdames Catherine PICQUE, Margot MORIGNY
Messieurs Frédéric JOGUET, Jean MARTINAL, Ludovic ENNE, Anthony PICQUE

Absente : Madame Estelle PERRIN

Date de convocation : le 17 février 2026

Secrétaire de Séance : Madame Catherine PICQUE

OBJET : APPROBATION du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Maire expose que :

A compter de l'exercice 2025, en accord avec le conseiller au décideurs locaux et la Madame la Trésorière principale, la Commune ayant tous les prérequis nécessaires a adopté le passage en Compte Financier Unique (CFU)

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire ne participe ni aux débats ni au vote ; il quitte la salle.

Madame Catherine PICQUE, Adjointe aux Finances présente les résultats des deux sections d'exploitation et d'investissement du Compte Financier Unique de la Commune de Thénésol. Ces résultats s'établissent ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	-25 354,06 €			207 415,05 €		182 060,99 €
Opérations exercice	134 287,95 €	56 997,82 €	277 774,43 €	285 883,25 €	412 062,38 €	342 881,07 €
Résultat de clôture	-102 644,19 €			215 523,87 €		112 879,68 €
Restes à réaliser	- 41 225,11 €				-41 225,11 €	
Résultat définitif	-143 869,30 €			215 523,87 €		71 654,57 €

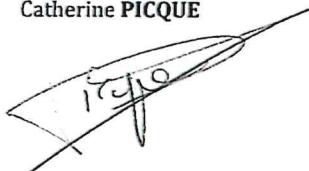
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique 2025 de la commune,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

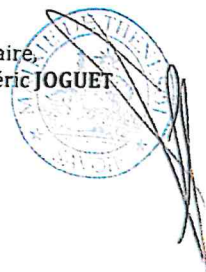
- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et approuve le Compte Financier Unique 2025.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
 Pour Copie Conforme,

La Secrétaire de Séance
 Catherine **PICQUE**



Le Maire,
 Frédéric **JOGUET**



**MAIRIE
de
THENESOL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2/2026

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le 27 FEV 2026
ID : 073-217362026-20260223-DCM202602-DE

L'An deux mille vingt-six, le vingt-trois février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric JOGUET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 07
Présents : 06
Votants : 06

Membres présents :

Mesdames Catherine PICQUE, Margot MORIGNY

Messieurs Frédéric JOGUET, Jean MARTINAL, Ludovic ENNE, Anthony PICQUE

Absente : Madame Estelle PERRIN

Date de convocation : le 17 février 2026

Secrétaire de Séance : Madame Catherine PICQUE

OBJET : AFFECTATION du RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 215 523,87 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 8 108,82 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 207 415,05 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 215 523,87 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement - 102 644,19 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement - 41 225,11 €

Besoin de financement F =D+E - 143 869,30 €

AFFECTATION = C =G+H 215 523,87 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 143 869,30 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 71 654,57 €

DEFICIT REPORTE D 002 0.00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Pour Copie Conforme,

La Secrétaire de Séance
Catherine PICQUE



Le Maire,
Frédéric JOGUET



**MAIRIE
DE
THENESOL**

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le 24 FEV. 2026
ID : 073-217302926-20260223-DCM202603-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 3/2025

L'An deux mille vingt-six, le vingt-trois février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric JOGUET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 07
Présents : 06
Votants : 06

Membres présents :

Mesdames Catherine PICQUE, Margot MORIGNY
Messieurs Frédéric JOGUET, Jean MARTINAL, Ludovic ENNE, Anthony PICQUE

Absente : Madame Estelle PERRIN

Date de convocation : le 17 février 2026

Secrétaire de Séance : Madame Catherine PICQUE

OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL de 1^{re} CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 332-14, L.332-8, L.332-9 et l'article L.313-1,
Vu le tableau des emplois de la Commune de Thénésol,
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 19 février 2026

Monsieur le Maire informe l'Assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 DU Code Général de Fonction Publique, les emplois de chaque Collectivité ou Établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la création d'un emploi permanent sur le Grade de Rédacteur, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B afin d'assurer les fonctions de Secrétaire Général de Mairie par délibération N° 14 du 03 juillet 2025 du Conseil Municipal ; Il revient au Conseil Municipal de supprimer l'emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{re} Classe dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- La suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{re} Classe, de catégorie C, à temps complet à compter du 24 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ d'adopter la proposition de Monsieur le Maire sur supprimer le dit emploi ;
- ✓ de modifier ainsi le tableau des emplois comme suit :

Filière : Administrative

Cadre d'Emploi : Adjoint Administratif Territorial

Grade : Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{re} Classe

Ancien Effectif : 1 Nouveau Effectif : 0

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et
an ci-dessus mentionné,

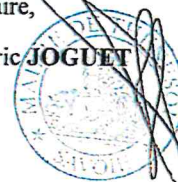
La Secrétaire de Séance,

Catherine PICQUE



Le Maire,

Frédéric JOGUET



**MAIRIE
de
THENESOL**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 4/2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le 24 FEV 2026
ID : 073-217302826-20260223-DCM202604-DE

L'An deux mille vingt-six, le vingt-trois février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric JOGUET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 07
Présents : 06
Votants : 06

Membres présents :

Mesdames Catherine **PICQUE**, Margot **MORIGNY**
Messieurs Frédéric **JOGUET**, Jean **MARTINAL**, Ludovic **ENNE**, Anthony **PICQUE**

Absente : Madame Estelle **PERRIN**

Date de convocation : le 17 février 2026

Secrétaire de Séance : Madame Catherine **PICQUE**

**OBJET : AVENANT N° 2 à la CONVENTION pour l'INTERVENTION du
CENTRE de GESTION sur les DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés et trois nouveaux process ont été intégrés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention, transmis par le Centre de gestion.

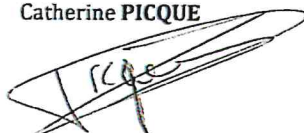
Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la convention conclue le 02 novembre 2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,
Vu l'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention,
Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, révisant les tarifs d'intervention du Centre de gestion de la Savoie en matière de retraite et intégrant trois nouveaux process,
APPROUVE l'avenant n° 2 susvisé et annexé à la présente délibération.
AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention signée, révisant les conditions tarifaires et intégrant trois nouvelles interventions, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Pour Copie Conforme,

La Secrétaire de Séance
Catherine **PICQUE**



Le Maire,
Frédéric **JOGUET**

